

Collège Montaigne

Projet d'établissement et contrat d'objectifs

Préambule et démarche utilisée

Le projet d'établissement du collège Montaigne est arrivé à son terme le 1^{er} septembre 2016. Son évaluation a été réalisée en conseil d'administration le 25 juin 2015. En janvier 2016, un groupe de travail s'est constitué pour procéder à sa réécriture. Les titres des axes ont été approuvés en assemblée générale et les rédacteurs ont eu pour mission de réinterroger les priorités affichées dans ce document au regard de l'évolution des indicateurs de l'établissement et des politiques ministérielles. Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises, les représentants de parents ont été associés à la relecture critique du travail de rédaction.

On trouvera ainsi l'illustration des objectifs majeurs pour le collège Montaigne, déclinés en 4 axes et articulés autour d'un contrat d'objectifs. C'est sur la base de ces deux outils de pilotage que seront construits les parcours éducatifs...

Le projet et son contrat annexé ont été présentés en conseil d'administration le 30 juin 2016 et approuvés pour une durée de 4 ans.

Sommaire :

I Axes détaillés du projet d'établissement :

II Projet de vie scolaire

III Projet documentaire

IV Projet d'EPS

V Contrat d'objectifs

VI Carte mentale du projet

Axe 1 : Accroître la réussite des élèves pour favoriser l'égalité des chances

Objectifs	Actions
Permettre à tous les élèves de maîtriser les compétences attendues.	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement de l'évaluation du domaine 1 du socle (les langages pour penser et communiquer) dans toutes les disciplines• Acquisition pour tous les élèves de méthodes d'apprentissages et outils pour apprendre (domaine 2 du socle) : renforcement de l'accompagnement personnalisé en 6^{ème}• Incitation des élèves à profiter de l'encadrement proposé par l'établissement et ses partenaires pour mieux réussir sa scolarité (accompagnement éducatif, AFEV, centre Marcelle Menet)• Incitation des élèves à utiliser les outils d'informations au collège : appropriation du CDI sur les heures de permanence, pérennisation de l'EMI en 6^{ème}, utilisation renforcée des TICE dans toutes les disciplines.
Différencier pour mieux prendre en compte la diversité des élèves	<ul style="list-style-type: none">• Développement d'une pédagogie différenciée et d'une évaluation par compétences.• Identification des acquis des élèves : renforcer la liaison école-collège, faire un bilan des acquis pour les élèves intégrant l'établissement en cours de scolarité.• Repérage et prise en charge des élèves décrocheurs : emploi du temps aménagé, tutorat, parcours spécifique au sein du DRI (dispositif relais interne), intégration en classe relais.• Construction de parcours individualisés pour les élèves à besoins particuliers (développement du fonds documentaire pour les élèves aux parcours spécifiques au C.D.I., dispositif MDA, emplois du temps aménagés)• Accompagnements spécifiques des élèves primo-arrivants dans l'UPE2A et la SAIP et construction des démarches d'inclusion.• Valorisation des parcours spécifiques d'excellence (parcours CHAM, option latin, section sportive handball) auprès des élèves qui souhaitent approfondir des connaissances et des compétences.

<p>Impliquer davantage les élèves dans la construction des savoirs, savoir faire et savoir être.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du travail en groupe : favoriser la coopération et l'entraide entre les élèves dans toutes les disciplines. • Valorisation des savoir-être et savoir-faire : prise d'initiatives, tenue de différents rôles au sein du groupe, implication dans des réalisations concrètes. • Incitation au travail en autonomie à travers l'AP, les EPI et les activités de classe (rituels, travail en îlots, mise en projet). • Développement des situations d'échanges et de débats
---	---

Axe 2 : Préparer les élèves à une orientation choisie (Parcours Avenir)

Objectifs	Actions
<p>Inciter les élèves à s'investir dans la recherche d'informations sur les parcours de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • initier le Parcours Avenir avec la découverte de domaines de métiers, des filières d'études en classe dès la 6ème • faire intervenir des professionnels dans la classe pour développer la découverte des métiers auprès des élèves • initier des réflexions sur l'orientation avec des interventions de la Conseillère Psychologue d'Orientation sur différents niveaux ainsi qu' au C.D.I. avec le professeur documentaliste • utiliser les ressources proposées au C.D.I. : kiosque ONISEP, ressources numériques en ligne mises à jour sur l'ENT et le portail web du C.D.I. • continuer les rencontres entre lycéens et élèves de 3^e, les échanges et les informations avec l'AFEV • organiser des mini stages découverte en lycée professionnel, des visites en lycée général et

	<p>technologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • aborder des domaines professionnels au gré des différents projets interdisciplinaires (EPI)
<p>Donner du sens à la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • développer l'ouverture culturelle (sorties pédagogiques) en utilisant davantage les ressources proposées au CDI avec les élèves (expositions thématiques, actions culturelles). • valoriser les multiples actions menées dans le cadre du CESC en valoriser l'investissement des élèves dans les projets interdisciplinaires • pérenniser le partenariat avec le conservatoire pour les élèves Cham • développer des partenariats (établissements d'enseignement supérieur, génie d'Angers, ...)
<p>Impliquer les parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres régulières avec les parents et remise des bulletins individuellement • Information sur le déroulement de la scolarité des élèves • information sur les voies d'orientation et les procédures d'affectation • encourager les recherches d'informations à partir du site du collège, des sites d'orientation (ONISEP, Orientation pays de La Loire...) • Les impliquer dans les actions du CESC et dans la préparation et / ou la réalisation de la journée « citoyenneté »

Axe 3 : Faire de l'établissement un lieu d'apprentissage de la citoyenneté (Parcours Citoyen)

Objectifs	Actions
Construire des attitudes responsables par la transmission des valeurs de la République	<ul style="list-style-type: none">• Actions d'éducation au respect de la liberté et de la dignité d'autrui (enseignement moral et civique, Charte de la laïcité à l'école...), au rejet de toutes les discriminations (prévention du racisme, de l'antisémitisme...) et au respect de l'environnement (éducation au développement durable)• Actions d'amélioration du climat scolaire (le conseil de vie collégienne, le CESC, le respect mutuel, la culture de l'égalité entre les sexes, la lutte contre toutes les formes de harcèlement)• Actions de prévention sur le respect des valeurs, des lois et des règlements qui régissent les comportements individuels et collectifs (le parcours citoyen, le règlement intérieur, le débat, la sécurité routière, les mesures de responsabilisation)
Valoriser l'engagement individuel et collectif à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement	<ul style="list-style-type: none">• Incitation des élèves à s'investir dans les activités du collège et la vie de l'établissement (former les délégués et réunir le conseil des délégués, mettre en place le conseil de vie collégienne, renforcer les projets de classe)• Valorisation des expériences et des engagements des élèves dans l'établissement et à l'extérieur de celui-ci (cadets de la Défense, prise de responsabilités dans l'association sportive, participation au festival « 1ers plans », participation des élèves Cham à des spectacles, développement des partenariats associatifs, mise en place progressive de l'outil FOLIOS...)
	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement du Parcours d'éducation culturelle et artistique (PEAC) dans le cadre des enseignements disciplinaires, de l'histoire des arts et de la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

<p>Favoriser la construction d'une culture personnelle artistique, scientifique et sportive</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des ressources culturelles de la ville d'Angers et du département du Maine-et-Loire par le développement des partenariats (musées, CNDC, archives 49...) • Participation à des activités de découvertes artistiques, scientifiques et sportives (éducation aux médias et à l'information, UNSS, sorties et voyages, clubs et ateliers...)
--	---

Axe 4 : Développer des partenariats pour enrichir les parcours

Objectifs	Actions
<p>Développer et valoriser les parcours spécifiques et les projets culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les ateliers de pratique artistique, la section sportive handball, les clubs et la chorale. • Renforcer le travail collaboratif entre les enseignants (échanges d'informations et de ressources). • Développer un pôle culturel.
<p>S'appuyer sur des partenariats extérieurs en lien avec les projets pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter le patrimoine local et ses acteurs. • Organiser des voyages en France ou à l'étranger • Développer les actions citoyennes (journée « citoyenneté », éducation aux nouveaux modes d'information, Internet sans crainte...)

**Associer les parents aux
projets éducatifs et culturels
de l'établissement**

- Promouvoir le bien-vivre ensemble en permettant aux élèves et à leur famille d'assister à des événements sportifs et culturels se déroulant dans ou à l'extérieur du collège (rencontres UNSS, expositions, semaines autour d'une thématique...).
- Associer les parents aux projets éducatifs en sollicitant leurs compétences.
- Pérenniser le spectacle de fin d'année et les portes-ouvertes afin de renforcer la visibilité de l'établissement.

COLLEGE MONTAIGNE

PROJET
VIE SCOLAIRE 2016-2019

- *Le suivi des élèves*
- *L'aide au travail*
- *L'animation éducative*

	CONSTAT (fin avril 2016)	OBJECTIFS	MOYENS ET DIFFICULTES	INDICATEURS (EVALUATION)
LE SUIVI DES ELEVES	<ul style="list-style-type: none"> <u>Absentéisme et retards :</u> Le nombre moyen de retard est de 340 par mois . Ces retards concernent souvent les mêmes élèves. Le taux d'absentéisme est d'environ 6%. Une dizaine de signalements a été effectué. Les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} sont les plus concernés et ce sont souvent les mêmes élèves qui sont concernés. Un phénomène nouveau est apparu cette année : certains élèves refusent d'aller dans certains cours et se rendent directement en salle d'étude ou se cachent pour arriver en retard. <u>Punitions et sanctions :</u> Le nombre de retenues est de 660. Le nombre d'exclusion de cours est de 1220. 61 exclusions temporaires et 17 exclusions-inclusions ont été prononcées. <p>La multiplication des punitions (surtout les exclusions) rend leur gestion et leur prise en charge très difficile. Il n'est pas possible d'assurer un véritable suivi éducatif efficace.</p>	Réduire le taux d'absentéisme (notamment l'absentéisme perlé) Réduire le nombre de retard à l'arrivée le matin et entre les cours. Réduire le nombre de retenues. Réduire le nombre d'exclusion de cours. Maintenir un climat général apaisé et agréable.	<ul style="list-style-type: none"> <u>Absentéisme et retards :</u> - garder les élèves en retard le soir-même en retenue (expérience efficace menée en janvier/février avec la participation active des enseignants) - la « double sonnerie » aux intercourts devrait permettre de diminuer le nombre de retard entre 2 cours - appels téléphoniques quotidiens aux familles et envoi d'un courrier - systématiser l'envoi de SMS - cellule de veille pour éviter le décrochage - collaboration avec l'ensemble des équipes afin de repérer les difficultés, mettre en place des solutions personnalisées aux difficultés de chacun (EDT aménagé, alternance collège/classe-relais, tutorat, AVS, DRI...) - entretiens parfois croisés avec les familles - modifications ponctuelles des emplois du temps pour regrouper les horaires - faire des signalements pour absentéisme rapidement en cas d'absentéisme, même « perlé » - permettre aux élèves absents de récupérer leurs cours (photocopies, temps libre dans l'emploi du temps...) <p>Difficultés : certaines familles sont difficilement joignables ou ont des impératifs qui priment sur la scolarité, ce qui décrédibilise le discours éducatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Punitions et sanctions :</u> - documents communs à tous pour les retenues, les exclusions de cours et les rapports d'incidents - transmission d'une copie dans le casier du professeur principal et envoi à la 	Taux d'absentéisme Nombre de signalements pour absentéisme Nombre de retards Nombre de punitions et sanctions Climat général dans l'établissement à évaluer par le biais d'un questionnaire

			<p>famille</p> <ul style="list-style-type: none">- retenue prise en charge par l'adulte concerné (vie scolaire ou professeur principal en cas d'impossibilité)- prévoir une graduation de la gestion des élèves posant des soucis : professeur concerné, professeur principal, CPE, équipe de direction <p>Difficultés : délai parfois trop long entre la décision de punir et la retenue, certains EDT limitent la possibilité de punir, inefficacité des punitions sur certains élèves, multiplication du nombre des punitions, manque d'harmonisation des motifs de punitions</p>	
--	--	--	--	--

	CONSTAT (fin avril 2016)	OBJECTIFS	MOYENS ET DIFFICULTES	INDICATEURS (EVALUATION)
L'AIDE AU TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les heures d'étude :</u> La mise au travail est facilitée lorsque l'effectif est réduit. Elle est également plus ou moins aisée selon les classes et selon que l'heure d'étude est ou non prévue à l'emploi du temps. Les temps de permanence ressemblent souvent à des temps de garderie. Des élèves refusent de travailler, ne respectent pas les consignes des assistants d'éducation, n'ont pas de matériel et leur attitude empêche ceux qui le souhaitent de travailler. Il est parfois très difficile d'obtenir le silence, les déplacements non autorisés sont fréquents. Ces attitudes entraînent un sentiment d'impuissance des assistants d'éducation. • <u>Les dispositifs pédagogiques existants :</u> soutien, AP, DRI, FLS, SAIP.... 	Favoriser la mise au travail de chacun et faire en sorte que tous les élèves soient dans une dynamique de travail. Faire en sorte que le travail soit vécu par les élèves comme un vrai facteur de réussite à plus ou moins long terme et non comme une contrainte voire une punition. Donner des habitudes de travail aux plus jeunes afin qu'ils les gardent tout au long de leur scolarité. Optimiser la collaboration avec les enseignants afin d'assurer une cohérence dans l'aide apportée aux élèves.	- création de 2 espaces de travail bien identifiés : 1 salle d'étude réservée aux niveaux 6 ^{ème} et 5 ^{ème} et 1 salle d'étude réservée aux niveaux 4 ^{ème} et 3 ^{ème} - élaboration d'une charte de la salle d'étude affichée dans les 2 salles d'étude - dès que possible mettre les élèves un par table - utilisation du cahier de texte numérique - chaque AE est référent d'un niveau de classe et clairement identifié comme tel par les élèves et les enseignants - stock de manuels dans les salles d'étude - échanger avec les enseignants en amont et en aval (consignes précises, restitution du travail dans le casier du professeur...) afin que le travail soit fait sérieusement et que le suivi soit efficace. - utilisation du vidéoprojecteur en salle d'étude (ressource vidéo établie avec l'aide du professeur documentaliste) Difficultés : le nombre d'élèves en permanence est parfois tel que la mise au travail est très compliquée à réaliser, refus de travail, non respect des consignes des assistants d'éducation.	Nombre d'heures de retenues données pour travail non fait Evolution des résultats scolaires Climat général en salle d'étude

	CONSTAT (fin avril 2016)	OBJECTIFS	MOYENS ET DIFFICULTES	INDICATEURS (EVALUATION)
L'ANIMATION EDUCATIVE	<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'apprentissage de l'autonomie :</u> - formation préélectorale assurée auprès de certaines classes par la CPE - présence de la CPE lors des élections de chaque classe - prise d'initiative de certains élèves (nettoyage de la cour, rangement du foyer) - demandes de changement d'EDT initiés par les délégués - idées de club, d'aménagement de la cour, idées diverses sur la vie quotidienne - journées d'intégration des élèves de 6ème <p>Manque de temps pour une réelle prise en compte de certaines demandes.</p> <p>Désinvestissement de la fonction de délégué chez certains élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La gestion des élèves hors cours :</u> L'équipe est composée de 4 AE à temps plein et une CPE. L'équipe est bien connue des élèves et des adultes. La nécessité de réunions régulières est évidente mais pas toujours facile à assurer. Chaque AE est référent d'un niveau de classe. Grâce à l'ouverture du foyer (tous les matins et parfois le midi) et à l'achat d'équipement pour le foyer et la cour, le climat s'est apaisé sur les temps de récréation. Les intercoures restent problématiques car certains élèves traînent, se cachent et n'accordent aucun crédit à la parole des AE qui parfois se sentent impuissants. 	<p>Valoriser les fonctions de délégué de classe et de délégué au CA et les rendre actives au sein du collège en évitant les candidatures (et donc les élections) peu sérieuses</p> <p>Impliquer davantage les élèves dans l'amélioration du climat scolaire en prenant véritablement le temps d'écouter leur demande et de leur apporter une réponse.</p> <p>Favoriser chez les élèves un climat apaisé et propice au travail grâce à l'investissement des assistants d'éducation dont le travail doit être reconnu.</p> <p>Maintenir la cohésion de l'équipe par des échanges constants et une écoute attentive de leur ressenti.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'apprentissage de l'autonomie :</u> - élections « grandeur nature » : lieu identifié et matériel de vote - remise d'un livret à chaque délégué de classe- réunir les délégués une fois par mois : fixer le calendrier dès la 1^{ère} réunion - formation des délégués avec l'appui d'un collectif interne et externe - valider des compétences du socle - distinguer la formation des délégués selon les niveaux : 6°/5° et 4°/3° - mise en place du CVC - création d'un poste en service civique axé sur l'animation éducative afin d'assurer une véritable utilisation du foyer <ul style="list-style-type: none"> • <u>La gestion des élèves hors cours :</u> - remise d'un livret à chaque assistant d'éducation - assurer une réunion hebdomadaire CPE/AE - création d'un poste en service civique axé sur l'animation éducative afin d'assurer une véritable utilisation du foyer 	<p>Assiduité aux réunions de délégués Nombre de démissions Nombre d'élèves se représentant l'année suivante Bilan de fin d'année</p> <p>Bilan fin d'année</p>



Contrat d'objectifs 2016 - 20119

Nom de l'établissement : COLLEGE MONTAIGNE - 49100 ANGERS

I / ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC

Situation de l'établissement au regard du Projet Annuel de Performance académique :

Le collège Montaigne, situé en Réseau d'Éducation Prioritaire, accueille 350 élèves.

Il est situé dans un quartier de 11 000 habitants appelé « Deux Croix, Banchais », à proximité du centre ville. Malgré sa situation géographique favorable, c'est l'un des cinq quartiers identifiés à Angers pour cumuler des difficultés économiques et sociales importantes.

La rénovation du collège, et le haut niveau d'investissement de toutes les équipes (pédagogiques, direction, administratives, techniques, santé, sociales, orientation) ont eu pour conséquence une forte croissance des effectifs (186 élèves en 2011, 350 en 2015 et 370 prévus en 2016). La confiance retrouvée des familles permet d'atténuer significativement les stratégies d'évitement préalablement en vigueur dans les pratiques des parents.

Le collège a investi la réforme avec l'expérimentation de la langue 2 en 5^{ème} (Allemand) et des projets interdisciplinaires nombreux.

Les équipes ont été amenées à relire et réactualiser les outils de pilotage du collège au cours de l'année 2015/2016 : projet d'établissement et contrat d'objectifs.

Points forts

- Les équipes : Une équipe stable investie dans l'interdisciplinarité et soucieuse de porter des exigences et des projets éducatifs et pédagogiques
- La rénovation de l'établissement et son excellent entretien malgré une équipe d'agents réduite
- L'enseignement du latin apporte une ouverture culturelle en REP
- La dimension humaine du collège et sa localisation à la fois proche et en dehors du quartier
- Une forte capacité à mettre en œuvre des partenariats et un investissement des parents élus remarquable
- Une vitalité du sport scolaire
- Des ateliers de pratique artistiques dynamiques
- Un conseil pédagogique installé et qui bénéficie notamment d'une réflexion significative et précieuse (création d'un dispositif relais, interne, soutien de l'IA-IPR référente éducation prioritaire)

Points faibles

- Une absence de mesures de responsabilisation pour créer des alternatives aux décisions d'exclusions provisoires
- Une fragilité du climat scolaire qui s'exprime par de nombreuses exclusions de classe
- Le pourcentage de CSP défavorisées reste important ainsi que le taux de boursiers qui confirment le classement en éducation prioritaire du collège
- Un dispositif CHAM en difficulté qui pose à terme la question de son maintien
- Des indicateurs de réussite au DNB hétérogènes ainsi qu'une orientation en 2nde Gt fluctuante
- Un investissement dans les outils numériques à réinterroger avec la collectivité
- Une absence de tableau de bord pour exploiter plus facilement les indicateurs du collège et ses évolutions sur la réussite des élèves

OBJECTIF 1 : Permettre à tous les élèves de maîtriser les compétences attendues

Indicateur(s) retenu(s)	Année N			
	N +1	N +2	Cible N +3	
Validation du LPC	90	92	95	100
Actions pédagogiques inter-degrés	-	2	3	4

Programme d'actions

Renforcer de la liaison école – collège centrée sur :

- le repérage des élèves en difficulté
- l'utilisation des documents fournis par les écoles du secteur et au-delà (PPRE passerelles)
- l'expérimentation de séquences co-enseignées en EPS
- la mise en œuvre de forums sciences, concours de lecture
- la création d'une galerie d'art accessible aux élèves scolarisés en CM2

Moyens mobilisés par l'établissement

- Conseil école –collège
- Conseil de cycle
- Mise en œuvre du projet de réseau REP
- Projet d'accompagnement personnalisé
- DGH

Développer l'accompagnement personnalisé

Développer les classes à projet pour donner du sens aux apprentissages

OBJECTIF 2 : Construire une orientation choisie

Indicateur(s) retenu(s)				
	Année N	N +1	N +2	Cible N +3
Taux de passage en seconde GT				
Taux de passage en seconde professionnelle				
Taux de sorties sans solution				

Programme d'actions	Moyens mobilisés par l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> - Développer le parcours Avenir - Donner à chaque EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) une coloration découverte professionnelle - Développer la liaison 3^{ème}-2^{nde} - Intégrer l'alternance dans certains parcours 	<ul style="list-style-type: none"> - direction, équipe pédagogique, conseiller d'orientation psychologue, professeurs principaux - accueil de professionnels dans les classes - réseau des lycées (LGT / LP) -convention de partenariat avec l'AFEV

OBJECTIF 3 : Améliorer le climat scolaire de l'établissement

Indicateur(s) retenu(s)	Année N	N +1	N +2	Cible N +3
Mesures de responsabilisation internes				
Mesures de responsabilisation externe				
Projets associant les parents d'élèves	2	3	4	5

Programme d'actions	Moyens mobilisés par l'établissement
- Conventionner avec des partenaires pour mettre en œuvre des mesures de responsabilisation	- Conseil d'administration
- Créer un stage de citoyenneté pour les élèves en rupture avec le règlement intérieur	- Professeurs principaux - CESC
- Développer l'axe ludo-éducatif lors de l'accueil des élèves en permanence	- Projet de vie scolaire
- Installer un cycle de conférences socio-éducatives pour les familles	- Mallette des parents

III / DUREE - MODALITES D'EVALUATION

Ce contrat est pluriannuel. Il est échu en Il a été conçu par les membres du conseil pédagogique au cours des réunions des et Il a été présenté au conseil d'administration du

Il fera l'objet d'une évaluation interne annuelle par le conseil pédagogique, qui conduira à un bilan inclus dans le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique, transmis à la fois à l'inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education nationale et au Recteur d'académie.

Fait à le

Le Recteur

Le chef d'établissement

La collectivité

William Marois

Vincent Février

C. Gillet